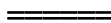


Séance du Mardi 17 Décembre 2024 à 19 H 30

ORDRE DU JOUR



1. Désignation d'un secrétaire de séance.
2. Acquisition de l'ensemble immobilier de l'hôtel Weber.
3. Création du poste d'ingénieur territorial.

Présents : Bernard HENTSCH - Jean-Louis STRASSER - Danièle CLAUSS - Yannick TIMMEL - Estelle METZINGER - Martine VERDIER - Sébastien SCHEHR - Stéphane FRITSCH - Johan OGER - Nicolas KELLER - Isabelle DAIGREMONT - Marie-Christelle MENRATH - Ludovic BRETAR - Anne JOCHEM - Régine BOGNER.

Absents : Marie WIEDENBERG, excusée, ayant donné procuration à Danièle CLAUSS.

Audrey SCHOEFFTER, excusée, ayant donné procuration à Régine BOGNER.

Arnaud GRASS, excusé.

Yannick KOENIG, excusé.

1. DESIGNATION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE.

Vu l'article 2541-6 du code général des collectivités territoriales,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- **désigne** Madame Danièle CLAUSS, Adjointe, secrétaire de séance.

2. ACQUISITION DE L'ENSEMBLE IMMOBILIER WEBER.

Dans le cadre de la procédure de liquidation judiciaire à l'encontre de la société EMMA, la Commune s'est proposée d'acquérir l'ensemble immobilier situé 58, Rue Principale.

Après bien des échanges avec le liquidateur, une proposition de prix d'un montant de 550.000 € a été arrêtée.

Monsieur le Maire souhaite donc l'accord du conseil pour valider cette proposition.

Sur le rapport de Monsieur le Maire,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- **décide** de se porter acquéreur des parcelles cadastrées ci-dessous pour un montant de **550.000 €**,
- **charge** Monsieur le Maire d'accomplir toutes les formalités nécessaires,
- **autorise** Monsieur le Maire à signer l'acte notarié de vente à intervenir,
- **lui donne** tous pouvoirs à cet effet,
- **décide** que les honoraires du notaire seront à la charge de la Commune de Beinheim,
- *les crédits nécessaires seront prévus au budget primitif 2025.*

Commune et Département	Section de la parcelle cadastrale	Numéro de la parcelle cadastrale	Surface totale de la parcelle (ares)
Beinheim 67	C	1007	13,93
Beinheim 67	C	1008	10,05
TOTAL			23,98 ares

3. AFFAIRES DU PERSONNEL : CREATION DE POSTE - GRADE D'INGENIEUR.

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité. Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services.

Afin de permettre le bon déroulement de la carrière des agents, il est proposé de créer un poste au grade d'ingénieur relevant de la filière technique.

Cette création fera l'objet d'une inscription au tableau des effectifs 2024.

Sur le rapport de Monsieur le Maire,

- VU** le Code Général des Collectivités Territoriales, article L.2541-12 ;
- VU** la loi du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires ;
- VU** la loi du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;
- VU** le Budget Primitif 2024 ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- **décide** de créer un poste au grade d'ingénieur relevant de la filière technique,
- **modifie** en conséquence le tableau des effectifs 2024,
- **autorise** Monsieur le Maire à accomplir toutes les formalités nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

La Secrétaire de Séance
Danièle CLAUSS

Le Maire
Bernard HENTSCH